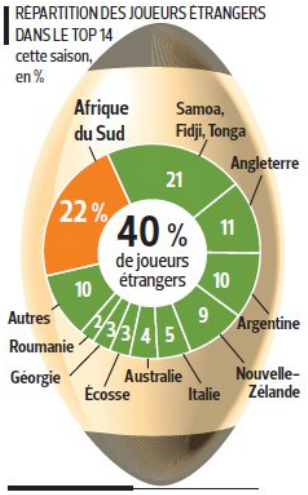
Championnat de France de rugby à XV : 40% d'étrangers

04/01/2010 à 6h58

Cette saison, 40% des joueurs du championnat de France de rugby à XV, le *Top 14*, sont étrangers. Certaines équipes en comportent plus de 60 %. La Fédération Française de Rugby (FFR) a donc envisagé, dès la saison prochaine, de soumettre les clubs à des quotas de «*joueurs issus des filières de formation*».



Les quotas seront basés sur la formation des joueurs mais pas sur la nationalité. *Pour entrer dans ces critères, il faudra soit avoir été licencié auprès de la FFR pendant cinq saisons avant 21 ans, soit avoir passé trois saisons dans un centre de formation agréé entre 16 et 21 ans. Immédiatement, cette mesure a fait grincer quelques dents, notamment du côté du Racing-Métro 92 et du Rugby Club Toulonnais,* ***qui emploient respectivement 62% et 64% de main-d'œuvre venue de l'étranger***.

Dans sa première version, la mesure de la Ligue prévoyait que, dès la saison 2010-2011, les clubs devaient compter dans leurs rangs 50% de «joueurs du cru», un pourcentage grimpant à 70% l'année suivante.

Jacky Lorenzetti, le président du Racing, soutenu par Mourad Boudjellal, son homologue toulonnais, a vu rouge. Il a, en

*novembre, déposé plainte auprès de la Commission européenne pour «**violation du droit communautaire de la concurrence**» et «**restriction majeure à la liberté des employeurs et des employés du rugby**».*
Sous pression, la Ligue a décidé d'échelonner sa mesure sur trois ans et de réduire les quotas (40% de «joueurs issus des filières de formation» la saison prochaine, 50% en 2011-2012, pour finir à 60% l'année suivante).
Source : Le Figaro